Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

TOUTES SPÉCIALITÉS

CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

SESSION 2016

Durée : 4 heures

Aucun matériel n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 9 pages, numérotées de 1 à 9.

Je me souviens

PREMIÈRE PARTIE : SYNTHÈSE (/ 40 points)

Vous rédigerez une synthèse objective, concise et ordonnée des documents suivants :

Document 1 : Patrick GARCIA, « Exercices de mémoire ? Les pratiques commémoratives dans la France contemporaine », *La mémoire, entre histoire et politique*, Éditions La Documentation Française, juillet-août 2001.

Document 2 : Tzvetan TODOROV, « La vocation de la mémoire », *La mémoire, entre histoire et politique*, Éditions La Documentation Française, juillet-août 2001.

Document 3 : Jean-Pierre STROOBANTS, « Le rendez-vous manqué de l'Europe avec le centenaire », *Le Monde*, mardi 11 novembre 2014.

Document 4 : Victor HUGO, « Funérailles de l'Empereur, le 15 décembre 1840 », *Choses vues 1830-1848*, Éditions Gallimard.

DEUXIÈME PARTIE : ÉCRITURE PERSONNELLE (/ 20 Points)

Selon vous, des cérémonies collectives, liées à la mémoire de faits passés, sont-elles nécessaires dans notre société ?

Vous répondrez à cette question d'une façon argumentée en vous appuyant sur les documents du corpus, vos lectures et vos connaissances personnelles.

DOCUMENT 1

La multiplication des commémorations est un trait original de la société française contemporaine. Elle ne met pas seulement en jeu les représentations du passé mais aussi celles de l'avenir et du présent. En effet, commémorer n'est pas seulement effectuer un retour sur soi. Ce n'est pas une simple évocation du passé, une remémoration. C'est produire un discours, mettre en scène un geste qui utilise le passé pour esquisser, devant les hommes du présent, leur devenir commun et manifester ce qui les lie ensemble aujourd'hui. [...]

La tradition commémorative s'institue, en France, pendant la période révolutionnaire. Il s'agit alors, dès les premiers mois de la Révolution, de célébrer la nouvelle origine, la rupture qui vient de se produire, et de rendre sensibles, lors de grandes fêtes, les nouveaux « nœuds » qui lient les citoyens entre eux. Celles-ci doivent, selon la conception de Rousseau[1], « toucher le cœur » des participants et les instruire. Elles se voient donc attribuer une vertu pédagogique essentielle. Elles participent de l'éducation à la citoyenneté et de la construction du nouvel espace politique qui est celui de la France révolutionnée. Véritables liturgies civiles, elles s'inspirent des rituels des religions civiques antiques et du cérémonial religieux (procession, rassemblement, chants). [...]

Chaque année se voit désormais[2] associée à une grande commémoration (1985 : Victor Hugo, 1987 : millénaire capétien, 1989 : Bicentenaire de la Révolution française, 1996 : Clovis...) qui mobilise, plus ou moins largement, les médias et l'Éducation nationale tandis qu'une foule d'opportunités de commémorer sont offertes aux collectivités locales privilégiant les domaines littéraire et scientifique (anniversaire de la naissance ou de la mort d'un auteur ou d'un savant, d'une invention ou d'une publication...). De nombreuses commémorations se voient dotées d'un comité spécifique qui peut prendre la forme d'une mission interministérielle (Bicentenaire de la Révolution française, célébration du Bimillénaire) ou recevoir le haut patronage du Président de la République (comité dirigé par Marceau Long pour la commémoration du baptême de Clovis). Les uns après les autres, les ministères se dotent d'une cellule historique. La France est entrée dans « l'ère de la commémoration ».

Commémorer devient une activité majeure de « l'État culturel », précisément parce que c'est de la culture qu'on attend désormais le liant capable de réduire le sentiment de délitement[3] qui se développe sous le coup des ruptures et des changements d'échelles qui affectent la société contemporaine. La notion de rituel elle-même, très largement discréditée dans les années 68, est revisitée et la réintroduction de rituels préconisée.

Patrick GARCIA, « Exercices de mémoire ? Les pratiques commémoratives dans la France contemporaine », *La mémoire, entre histoire et politique,* juillet-août 2001

[1] Écrivain et philosophe du dix-huitième siècle.
[2] À l'époque contemporaine.
[3] État de ce qui se désagrège, s'effrite.

DOCUMENT 2

En ce moment qui marque le passage du temps, fin d'un siècle et début d'un autre, les Européens, et tout particulièrement les Français, semblent obsédés par un culte, celui de la mémoire. Comme saisis de nostalgie pour un passé qui s'éloigne irrévocablement, ils vénèrent volontiers ses reliques et s'adonnent avec ferveur à des rites conjuratoires[1], censés le maintenir vivant. On inaugure, paraît-il, un musée par jour en Europe, et des activités naguère utilitaires deviennent objet de contemplation : on parle d'un Musée de la Crêpe, ici, d'un Pôle de l'âne, là…Cette préoccupation compulsive avec le passé ne peut être considérée comme allant de soi, elle demande à être interprétée. Le culte de la mémoire ne sert pas toujours les bonnes causes et l'on ne saurait s'en étonner. […]

Il est superflu de se demander s'il faut ou non connaître la vérité sur le passé : la réponse, ici, est toujours affirmative. Il n'en va pas de même des buts qu'on veut servir à l'aide de ce rappel du passé, et le jugement que nous portons là-dessus provient d'un choix de valeurs, non de la fidélité du souvenir.

Affirmer son identité est, pour tout un chacun, légitime. On n'a pas à rougir de ce qu'on préfère les siens aux inconnus. Si votre mère ou votre fils ont été victimes de la violence, ces souvenirs vous font plus souffrir que la mort de gens inconnus, et vous vous appliquez davantage à en maintenir la mémoire vive. Il y a néanmoins une dignité et un mérite plus grands à passer de son propre malheur, ou de celui de ses proches, au malheur des autres.

La commémoration rituelle n'est pas seulement d'une faible utilité pour l'éducation de la population quand on se limite à confirmer dans le passé l'image négative des autres ou sa propre image positive ; elle contribue aussi à détourner notre attention des urgences présentes, tout en nous procurant une bonne conscience à peu de frais. La répétition lancinante du « Plus jamais ça » au lendemain de la Première Guerre mondiale, n'a en rien empêché l'avènement de la Seconde. Qu'on nous rappelle aujourd'hui avec minutie les souffrances passées des uns, la résistance des autres, nous rend peut-être vigilants à l'égard de Hitler et de Pétain, mais nous aide aussi à ignorer les dangers actuels – puisque ceux-ci ne menacent pas les mêmes acteurs et ne prennent pas les mêmes formes.

On dit volontiers de nos jours que la mémoire a des droits imprescriptibles et qu'on doit se constituer en militants de la mémoire.

.../...

[1] Susceptibles d'empêcher l'oubli.

Il faut bien se rendre compte que lorsqu'on entend ces appels contre l'oubli ou en faveur du devoir de mémoire, ce n'est, la plupart du temps, pas à un travail de recouvrement de la mémoire, d'établissement et d'interprétation des faits du passé qu'on nous invite (rien ni personne, dans des pays démocratiques comme les États d'Europe de l'Ouest, n'empêche quiconque de poursuivre ce travail), mais plutôt à la défense d'une sélection de faits parmi d'autres, celle qui assure à ses protagonistes de se maintenir dans le rôle de héros, de victime ou de moralisateur, par opposition à tout autre sélection, risquant de leur attribuer d'autres rôles moins gratifiants. [...]

Si l'on ne veut pas que le passé revienne, il ne suffit pas de le réciter. Qui ne connaît pas la formule fatiguée du philosophe américain George Santayana, selon laquelle ceux qui oublient le passé sont condamnés à le répéter ? Or, sous cette forme générale, la maxime est ou fausse ou dépourvue de sens. Le passé historique, pas plus que l'ordre de la nature, n'a de sens en lui-même, ne sécrète tout seul aucune valeur ; sens et valeur leur viennent des sujets humains qui les interrogent et les jugent. Le même fait peut recevoir des interprétations opposées et servir de justification à des politiques qui se combattent mutuellement.

Le passé pourra contribuer tant à la constitution de l'identité, individuelle ou collective qu'à la formation de nos valeurs, idéaux, principes – pourvu que nous acceptions que ces derniers soient soumis à l'examen de la raison et à l'épreuve du débat, plutôt que de vouloir les imposer simplement parce qu'ils sont les nôtres.

Tzvetan TODOROV, « La vocation de la mémoire », *La mémoire, entre histoire et politique,* juillet-août 2001

DOCUMENT 3

L'événement est passé presque inaperçu et n'aura finalement pas étonné grand monde, comme s'il était dans l'ordre des choses. En janvier, la Commission européenne confirmait qu'elle renonçait à célébrer le centenaire de la Grande Guerre. « *Trop de cicatrices, trop lourd, trop risqué* », écrivait *Le Monde*. « *À la décharge de la Commission, l'affaire n'était pas simple. Trop de cicatrices…* », relevait en juillet, dans nos colonnes, le romancier Pierre Lemaitre, Prix Goncourt 2013 pour *Au revoir là-haut* (Albin Michel), son éblouissante fresque sur le conflit.

L'Europe aurait pu saisir cette occasion presque rêvée pour dénoncer « *les nationalismes qui ressurgissent et ont été parmi les moteurs du déclenchement de cette guerre* », relevait-il. Mais elle ne l'a pas fait. Elle aurait pu souligner la nécessité de construire une mémoire collective, de rompre avec les visions nationales du conflit qui ont caractérisé beaucoup de commémorations. Mais elle ne l'a pas fait. Elle aurait simplement pu honorer en grande pompe la mémoire des millions de morts avec une grande manifestation dans un lieu symbolique de sa construction, elle qui finit par fatiguer les jeunes générations en se présentant comme un gage de paix, celui du « Plus jamais ça ». Mais elle ne l'a pas fait, « *incapable de se raconter sa propre histoire* », poursuivait l'écrivain.

Finalement, « Bruxelles » [1] a donc suivi l'air du temps et, par manque d'imagination et de courage, n'a pas voulu, pas pu, réagir à la désaffection que manifestent, d'élection en élection, les citoyens. C'est en illustrant le drame de 1914-1918, en réexpliquant qu'il n'a trouvé une issue qu'en 1940-1945 avec une autre explosion de violences et de massacres, mais aussi la prise de conscience d'un bien commun et l'éclosion d'un idéal de paix, que l'Union aurait pu lancer un message positif voire fédérer une mémoire et une conscience. Raté…

C'est d'autant plus regrettable que les institutions n'ont pas été totalement absentes. Elles ont soutenu le premier rendez-vous du centenaire, en juin, à Sarajevo, pour commémorer l'acte déclencheur du conflit. Elles ont aussi financé des projets comme celui de la Mémoire de la Grande Guerre, qui a réuni des régions belges et françaises (Nord et Picardie) pour des célébrations sur les lieux de batailles sanglantes. [...]

« *Comment transmettre aujourd'hui le sens de l'appartenance à une collectivité plus large* ? » interrogeait, en 2008, Dominique Schnapper, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), dans un document (« Identité et Mémoire ») publié à l'occasion de la présidence française de l'Union.

…/…

[1] Les institutions européennes.

Manifestement, la réflexion n'a pas progressé. L'universitaire prônait une éducation civique axée non plus sur la transmission des valeurs nationales, mais sur celle de valeurs civiques, faisant appel aux sentiments inscrits depuis des siècles dans la conscience des Européens. Les commémorations de 1914-1918 auraient pu permettre une telle pédagogie et l'affirmation, un peu plus émotionnelle et passionnée que d'habitude, d'une identité européenne. Il est particulièrement regrettable que rien de tout cela n'ait eu lieu.

Jean-Pierre STROOBANTS, « Le rendez-vous manqué de l'Europe avec le centenaire », *Le Monde*, mardi 11 novembre 2014

DOCUMENT 4

En 1840, le roi Louis-Philippe ordonne le transfert à l'église Saint-Louis des Invalides des cendres de Napoléon Ier, mort à Sainte-Hélène en 1821, dans le cadre d'une cérémonie solennelle. Victor Hugo, témoin de l'événement, évoque le passage du cortège dans les rues de Paris.

Le cortège se remet en marche.

Le char avance lentement. On commence à en distinguer la forme.

Voici les chevaux de selle des maréchaux et des généraux qui tiennent le cordon du poêle[1] impérial.

Voici les quatre-vingt-six sous-officiers légionnaires portant les bannières des quatre-vingt-six départements. Rien de plus beau que ce carré, au-dessus duquel frissonne une forêt de drapeaux. On croirait voir marcher un champ de dahlias gigantesques. [...]

Arrivé précisément en face de moi, je ne sais quel obstacle momentané se présente. Le char s'arrête. Il fait une station de quelques minutes entre la statue de Jeanne d'Arc et la statue de Charles V.

Je puis le regarder à mon aise. L'ensemble a de la grandeur. C'est une énorme masse, dorée entièrement, dont les étages vont pyramidant au-dessus des quatre grosses roues dorées qui la portent. Sous le crêpe violet semé d'abeilles, qui le recouvre du haut en bas, on distingue d'assez beaux détails : les aigles effarés du soubassement, les quatorze Victoires du couronnement portant sur une table d'or un simulacre de cercueil. Le vrai cercueil est invisible. On l'a déposé dans la cave du soubassement, ce qui diminue l'émotion.

C'est là le grave défaut de ce char. Il cache ce qu'on voudrait voir, ce que la France a réclamé, ce que le peuple attend, ce que tous les yeux cherchent, le cercueil de Napoléon.

Sur le faux sarcophage on a déposé les insignes de l'empereur, la couronne, l'épée, le sceptre et le manteau. Dans la gorge dorée qui sépare les Victoires du faîte des aigles du soubassement, on voit distinctement, malgré la dorure déjà à demi écaillée, les lignes de suture des planches de sapin. Autre défaut. Cet or n'est qu'en apparence. Sapin et carton-pierre, voilà la réalité. J'aurais voulu pour le char de l'empereur une magnificence qui fût sincère. [...]

L'avenue est décorée ou plutôt déshonorée dans toute sa longueur par d'affreuses statues en plâtre figurant des Renommées et par des colonnes triomphales surmontées d'aigles dorés et posés en porte-à-faux sur les piédestaux en marbre gris.

.../...

[1] Drap recouvrant le cercueil, muni de quatre cordons qui pendent aux quatre coins.

Les gamins se divertissent à faire des trous dans ce marbre qui est en toile.

Sur chaque colonne on lit entre deux faisceaux de drapeaux tricolores le nom et la date d'une des victoires de Bonaparte.

Un médiocre décor d'opéra occupe le sommet de l'Arc de triomphe, l'empereur debout sur un char entouré de Renommées, ayant à sa droite la Gloire et à sa gauche la Grandeur. Que signifie une statue de la grandeur ? Comment exprimer la grandeur par une statue ? Est-ce en la faisant plus grande que les autres ? Ceci est du galimatias monumental.

Ce décor, mal doré, regarde Paris. En tournant autour de l'arc, on le voit par-derrière. C'est une vraie ferme de théâtre. Du côté de Neuilly l'empereur, les Gloires et les Renommées ne sont plus que des châssis grossièrement chantournés[2].

Victor Hugo, « Funérailles de l'Empereur, le 15 décembre 1840 »,
Choses vues 1830-1848

[2] Découpés.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.